

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 24 juin 2024

Délibération n° 2024-2350

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Vaulx-en-Velin

Objet : Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) Grande Ile de Vaulx-en-Velin - Études de faisabilité urbaine - Secteurs Cervelières-Sauveteurs et Grappinière - Individualisations complémentaire et partielle d'autorisation de programme en recettes

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction de la politique de la ville et des territoires de projet

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 7 juin 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Caroline Lagarde

Présents : Mme L. Arthaud, M. B. Artigny, M. P. Athanaze, Mme C. Augey, M. M. Azcué, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, M. L. Barge, M. N. Barla, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blache, Mme S. Blachère, M. P. Blanchard, M. Y. Blein, Mme L. Boffet, Mme D. Borbon, Mme Y. Bouagga, Mme N. Bramet-Reynaud, Mme C. Brossaud, M. R. Brumm, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme M-C. Burricand, Mme M-A. Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme C. Cardona, Mme M. Carrier, Mme S. Chadier, M. P. Chambon, M. M. Chihi, M. P. Cochet, M. C. Cohen, Mme G. Coin, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme D. Crédoz, Mme C. Crespy, Mme C. Creuze, Mme L. Croizier, M. H. Dalby, M. J-L. Da Passano, M. P. David, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme F. Delaunay, M. G-L. Devinaz, M. M. Diop, M. I. Doganel, M. G. Doucet, Mme V. Dubois Bertrand, Mme F. Dubot, Mme C. Dupuy, Mme H. Duvivier, Mme M. Edery, Mme M. El Faloussi, Mme C. Etienne, Mme M. Fontaine, Mme S. Fontanges, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, Mme N. Georgel, M. C. Geourjon, M. C. Girard, Mme V. Giromagny, M. S. Godinot, M. S. Gomez, M. M. Grivel, Mme A. Groperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme M. Guerin, M. T. Haon, Mme S. Hémain, Mme B. Jannot, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, Mme C. Lagarde, M. L. Lassagne, Mme M. Lecerf, M. M. Le Faou, M. L. Legendre, M. J-M. Longueval, M. V. Lungenstrass, M. M. Maire, M. C. Marguin, M. R. Marion, M. P-A. Millet, M. J. Mône, M. V. Monot, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, M. F. Novak, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme J. Percet, M. É. Perez, Mme I. Perriet-Roux, Mme N. Perrin-Gilbert, Mme I. Petiot, M. G. Petit, Mme M. Picard, Mme M. Picot, M. G. Pillon, Mme S. Popoff, M. E. Portier, Mme C. Pouzergue, Mme É. Prost, M. C. Quiniou, M. J. Ranc, M. M. Rantonnet, M. J-C. Ray, Mme A. Reveyrand, Mme V. Roch, M. T. Rudigoz, Mme S. Runel, Mme M. Saint-Cyr, Mme V. Sarselli, Mme J. Sechaud, M. L. Seguin, M. J-J. Sellès, Mme N. Sibeud, M. J. Smati, Mme C. Subaï, M. F. Thevenieau, M. Y-M. Uhlrich, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, M. É. Vergiat, Mme B. Vessiller, M. M. Vieira, M. M. Vincent, Mme M. Vullien, M. D. Vullierme, Mme S. Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme F. Asti-Lapperrière (pouvoir à M. M. Grivel), Mme F. Bouzerda (pouvoir à M. P. Chambon), Mme C. Burillon (pouvoir à M. R. Brumm), M. P. Charmot (pouvoir à M. L. Seguin), M. G. Corazzol (pouvoir à M. Y. Blein).

Conseil du 24 juin 2024**Délibération n° 2024-2350**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Vaulx-en-Velin

Objet : Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) Grande Ile de Vaulx-en-Velin - Études de faisabilité urbaine - Secteurs Cervelières-Sauveteurs et Grappinière - Individualisations complémentaire et partielle d'autorisation de programme en recettes

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction de la politique de la ville et des territoires de projet

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 juin 2024, exposant ce qui suit :

La Métropole de Lyon s'est portée candidate au NPNRU, dont le cadre est posé par la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine. Le quartier prioritaire de la Grande Ile a été retenu pour la mise en œuvre d'un programme de renouvellement urbain d'intérêt national. La convention de site de Vaulx-en-Velin a été signée le 11 février 2020.

La présente délibération a pour objet d'individualiser des autorisations de programme en recettes, à hauteur de 60 700 €, concernant deux études de faisabilité urbaine sur les secteurs de Cervelières-Sauveteurs et La Grappinière.

I - Étude de faisabilité urbaine de Cervelières-Sauveteurs

Le contexte général du projet urbain Cervelières-Sauveteurs sur le site NPNRU Grande Île est le suivant :

- un ensemble immobilier construit dans les années 1970 à 1980, composé de 1 445 logements privés répartis sur 13 copropriétés et de 230 logements sociaux,
- environ 5 000 habitants avec une population marquée par des fragilités socio-économiques : revenu médian faible, ménages modestes à très modestes selon les critères de l'Agence nationale de l'habitat,
- un quartier de 20 ha situé au cœur du projet NPNRU Grande Île, à l'interface entre le quartier du Mas du Taureau et le centre-ville,
- une problématique spécifique autour du stationnement avec l'existence de 10 ouvrages semi-enterrés privés (1 040 box et 1 203 places en surface) dont les diagnostics récents ont montré une dégradation importante,
- un projet de restructuration urbaine du quartier fléché en 2018 pour la clause de revoyure de la convention NPNRU.

Les orientations définies par les partenaires pour le futur projet urbain étaient :

- de désenclaver le quartier et le relier à la dynamique du renouvellement urbain,
- d'améliorer la gestion des espaces extérieurs et le fonctionnement des services urbains,
- de contribuer à améliorer la sécurité et la tranquillité dans le quartier,
- d'améliorer le stationnement (privé et public) sur le long terme,
- de permettre une soutenabilité financière pour les partenaires publics et les copropriétaires.

Une démarche d'étude et de faisabilité urbaine a été conduite depuis 2019 pour définir un projet urbain finançable, réalisable opérationnellement et acceptable pour les copropriétés. En début d'année 2023, les partenaires du NPNRU ont convenu d'une présentation au comité d'engagement de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) en juillet 2023, dans le cadre de la clause de revoyure. Une mission d'actualisation du projet urbain a ainsi été confiée à un groupement de bureaux d'études piloté par Passagers des villes. Elle s'est déroulée entre mars et juillet 2023, pour un montant de 54 204 € TTC.

Dans le cadre de la convention de site NPNRU, la participation de l'ANRU pour cette étude est de 15 700 €.

II - Étude de faisabilité urbaine de La Grappinière

Construit dans les années 1960, avant la zone à urbaniser en priorité, la Grappinière est l'un des 1^{ers} grands ensembles de Vaulx-en-Velin et a marqué à l'époque la mutation urbaine d'un secteur rural.

La restructuration urbaine du quartier a été engagée en 2010 dans le cadre du projet du 1^{er} programme national de rénovation urbaine (PNRU 1) avec le déploiement d'une zone d'aménagement concerté de 8 ha, pilotée en régie par la Métropole, et le réaménagement complet du groupe scolaire du quartier.

À l'issue de ce 1^{er} programme de renouvellement urbain, le quartier compte 474 logements sociaux de l'office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat et une nouvelle offre résidentielle privée composée de 147 logements privés de forme mixte et 52 logements locatifs sociaux neufs. Le réaménagement des espaces publics entre 2010 et 2018 a conforté le caractère résidentiel et piéton du quartier, valorisé la qualité de son cadre paysager et apporté une nouvelle qualité au cadre de vie des habitants.

Sur la base d'une étude de cadrage urbain et des préconisations élaborées par l'atelier Gautier Conquet en 2017, les partenaires du NPNRU ont acté la poursuite du projet urbain avec la programmation suivante :

- réhabilitation en bâtiments basse consommation (BBC) de 285 logements sociaux de l'OPH Grand Lyon habitat,
- démolition de 189 logements sociaux de l'OPH Grand Lyon habitat dont la position crée un effet de barre et de fermeture du quartier,
- restructuration et extension du centre social Georges Levy,
- opération d'aménagement visant à poursuivre la création d'une trame d'espaces publics vers l'est et le sud en connexion avec le village et le Mas du Taureau et la diversification résidentielle avec la création de nouveaux logements privés.

Une nouvelle mission a été confiée à l'atelier Gautier Conquet, en vue de compléter et de préciser les orientations définies en 2017. Cette étude de programmation urbaine permettra à la Métropole d'initier l'opération d'aménagement prévue au titre du NPNRU.

Dans le cadre de la convention de site NPNRU, un cofinancement était prévu pour cette étude à hauteur de :

- 27 000 € par l'ANRU,
- 18 000 € par la Caisse des dépôts et consignations,

pour un montant total de 90 000 € HT.

L'objet de la présente délibération est de permettre de titrer ces recettes ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve la participation financière de l'ANRU dans le cadre de la convention de site NPNRU Grande Île à Vaulx-en-Velin pour des études de faisabilité urbaine sur les secteurs de Cervelières-Sauveteurs et La Grappinière.

2° - Décide :

a) - l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P17 - Politique de la ville pour un montant de 15 700 € en recettes à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 15 700 € en recettes en 2024,

sur l'opération n° 0P17O7190 pour le secteur de Cervelières-Sauveteurs.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 50 700 € en recettes,

b) - l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale P17 - Politique de la ville pour un montant de 45 000 € en recettes à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 5 400 € en recettes en 2024,

- 39 600 € en recettes en 2025,

sur l'opération n° 0P17O7678 pour le secteur de La Grappinière.

3° - La somme à encaisser en investissement sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2024 et 2025 - chapitre 13, pour un montant de 15 700 € sur l'opération n° 0P17O7190 et 45 000 € sur l'opération n° 0P17O7678.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 25 juin 2024

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240624-322951-DE-1-1 Date de télétransmission : 25 juin 2024 Date de réception préfecture : 25 juin 2024
